

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil

de Communauté :

108 titulaires - 39 suppléants

Conseillers en fonction :

108 titulaires - 39 suppléants

Conseillers présents: 87

Dont suppléant(s): 1 Pouvoirs: 8

Absent(s) excusé(s): 14

Absent(s): 8

Date de convocation : 23 juin 2015

Vote(s) pour: 95 Vote(s) contre: 0

Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 29 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2015-06-29-CC-3.1

Remplacement de Monsieur Alain PETTE, démissionnaire, au sein du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM).

Rapporteur: Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil.

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la démission de Monsieur Alain PETTE de ses fonctions de Maire et de Conseiller Municipal de la Commune de Chieulles,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement de Monsieur Alain PETTE au Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM) au sein duquel il siégeait en qualité de représentant suppléant,

DECIDE de désigner Monsieur Jean-Louis BALLARINI en qualité de représentant suppléant de Metz Métropole au sein du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM en remplacement de Monsieur Alain PETTE, démissionnaire.

> Pour extrait conforme Metz, le 30 juin 2015 Le Président

Jean-Luc BOHL Maire de Montigny-les-Metz



METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGICLOMÉRATION HARMONY PARK [11 bd Selfichité [BP 55925 | 570/1 METZ CEDEX 3 1. 03 87 20 10 00 [5. 03 87 20 10 29] www.matemetropole.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération Intercommunale et du conseil aux élus -

PREFECTURE DE LA MOSELLE -

9 place de la Préfecture - BP 71014 -

57034 METZ CEDEX 1

ésignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Conseil de Communauté. undi 29 juin 2015.		Contrôle de légalité
Point 1 – Installation d'un nouveau Conseiller titulaire et d'un nouveau Conseiller suppléant. Point 2 – Election d'un membre du Bureau (et son annexe). Point 3 – Désignation dans divers organismes et Commissions. Point 4 – Comptes de Gestion 2014: . nouvelle Communauté d'Agglo. de Metz Métropole - Annexe A. . Communauté d'Agglo. de Metz Métropole - Annexe B. . Communauté de Communes du Vai Saint-Pierre - Annexe C. . Syndicat Mixte d'Aménagement du Site de Mercy - Annexe D. Point 5 – Comptes Administratifs: . Annexe : Papport. Annexe : Document. Point 6 – Affectation des résultats 2014. Point 7 – Décision modificative 1/2015 (et son annexe).	1	Dobo c - AiR
Point 8 - Fixation du Coemidant management (18 point 8 - Assujettissement des logements vacants à la laxe d'habitation. Nombre total des actes transmis : 21 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 30 juin 2015

Jean-Luc BOHL Maire de Montigny-les-Metz